

M³



LA CIMENTERIE AU SENEGAL



Le Conseil d'Administration du CMDS

AZIZ SY
Président



BRUNO DELANOUE
Premier Vice-Président



DAVID MBAYE
Deuxième
Vice-Président



**MODOU
DIOP
GUENE**
Trésorier



**DORO
DIAGNE**
Secrétaire
Général



**ROKHAYA SALL
MBAYE**
Membre du
Conseil
d'Administration



**MOUHAMADOU
SOW**
Membre du
Conseil
d'Administration



FATIMATA LY FALL
Membre du
Conseil
d'Administration



Editorial



Abdou Aziz Sy
Président de la Chambre
des Mines du Sénégal

Depuis que le Sénégal est indépendant, c'est bien la toute première fois que « Mines et Géologie », a été érigé en département ministériel exclusif. Auparavant, les Mines étaient soit adossées à l'Industrie, à l'Artisanat ou à l'Énergie. Le nouveau ministère des Mines et de la Géologie est confié à notre consœur Madame Aissatou Sophie GLADIMA, une militante acharnée des géo parcs et fervente partisane de la valorisation de tout le potentiel minéral du Sénégal dans le respect strict de l'environnement et la prise en compte des intérêts des populations. Qu'il me soit permis de me répéter, cela correspond au credo de la Chambre des Mines. Nous souhaitons la bienvenue à Madame le Ministre GLADIMA et lui renouvelons notre engagement à contribuer à ses côtés à la réussite de sa mission pour l'intérêt de tous.

Nul n'ignore que « quand le bâtiment va, tout va », eh bien on ne peut pas construire de bâtiment sans ciment, liant hydraulique par excellence pour agréger béton armé, mortiers et autres granulats. Votre magazine fait le focus pour cette édition sur l'industrie du ciment au Sénégal. Le ciment est-il une substance concessible? et d'aucun se demandent à juste raison la pertinence des concessions minières attribuées aux cimenteries. Les cimenteries font-elles partie du régime minier ou de celui des carrières? Le débat est ouvert. Toujours est-il que l'activité en amont d'extraction de calcaire, argile ou marne servant à la production par calcination de clinker est bel et bien une activité extractive. Ce qui justifie d'ailleurs l'inclusion dans le périmètre de conciliation de l'ITIE aussi bien de la Sococim, des Ciments du Sahel que de Dangote. La Sococim joue le premier rôle parmi les entreprises extractives qui contribuent le plus au trésor public.

Faisons alors mieux connaissance dans ce numéro avec le pionnier qu'est la Sococim mais aussi

le nouveau champion qu'est Dangote, tous les deux membres actifs et influents de la Chambre des Mines du Sénégal.

Malgré une concurrence très rude, un marché intérieur réduit (demande intérieure estimée au tiers de l'offre de la production nationale), un appétit insatiable en énergie (fournaise de calcination), nos cimenteries jouent leur partition en termes d'investissements, d'emplois, de contribution économique et fiscale et dans les exportations vers le marché sous régional et au-delà. Dans le domaine de la RSE, Sococim et Dangote sont des entreprises citoyennes et qui méritent d'être citées en exemple et encouragées.

Notre collègue Ibrahima Diaw allume les projecteurs sur le projet Niafourang et nous éclaire sur l'harmonie entre la nature et la technologie pour démontrer la quasi absence de dommage irréversible à l'environnement encore moins pour les communautés qui ont énormément à gagner dans la mise en valeur du gisement de zircon de Niafourang.

Croyez-le ou non : le zircon n'est pas du diamant. C'est absurde de devoir le dire mais l'opinion a souvent et tellement été abusée que ce n'est pas superflu de le réaffirmer. Pour illustrer la différence, la production mondiale du diamant en 2017 tourne autour de 28 Tonnes (soit 142 millions de carats) transportés par avions et dans des conditions de sécurité draconiennes et valant plus de 15 milliards de \$US alors que la seule GCO a produit en 2017 à Diogo au Sénégal, 82.000 Tonnes de Zircon et 492.000 Tonnes d'Ilménite transportés par ... trains et bateaux et valant moins de 140 millions de \$US. Très belle et joyeuse année 2018.

Bonne lecture,

Sommaire

5



LA CMDS :

- *Tour d'horizon*
- *Défis et orientations du nouveau bureau*
- *Des relations qui s'améliorent de jour en jour*

8



DOSSIER SPECIAL

L'industrie du ciment

18



DECOUVERTE

Ndeye Fatou Diouf : Ingénieur Environnement

20



A LA RENCONTRE DE

Mme Aissatou Sophie GLADIMA : Ministre des Mines et de la Géologie

22



L'OEIL DE L'EXPERT

IBRAHIMA DIAW, Directeur de Cabinet Harmony Group

24



RSE :

- *Un engagement social des compagnies minières*
- *SGO : Présentation du Rapport RSE*
- *IAMGOLD offre un nouveau forage au village Diakha*
- *SOCOCIM INDUSTRIES : La RSE, une préoccupation majeure de l'entreprise à travers sa Fondation*
- *DANGOTÉ: construction d'un pont de désenclavement*

30



LOGISTIQUE MINIERE

BOLLORE SENEGAL : Une référence dans la chaîne logistique intégrée en Afrique

32



ACTUALITÉS

- *11ème assemblée plénière du HCDS*
- *Gestion des revenus des hydrocarbures*
- *Rôle des Géosciences dans le développement Socio-économique*
- *GCO : inauguration d'un centre commercial à Mboro*

Membres de la Commission Communication de la CMDS :

- Mouhamadou Habib SOW « Cherif »
- Doro DIAGNE - Asthou MBAYE - Saliou NDIAYE
- Aissatou Diagne DIOP - Fatimata Ly FALL

Conception :



apsconsulting580@gmail.com



CHAMBRE DES MINES DU SENEGAL

TOUR D'HORIZON



La Chambre des Mines Du Sénégal (CMDS) plaide, entre autres, pour l'ouverture d'un guichet unique de facilitation administrative.

Constatant un certain nombre de lenteurs dans les démarches administratives, fiscales et foncières, la CMDS désire promouvoir auprès des autorités la création d'un guichet unique qui se chargerait de traiter et de délivrer un certain nombre d'actes administratifs primordiaux à l'activité des sociétés minières.

Bruno Delanoue, le 1er Vice-Président de la CMDS s'en explique :

Nos adhérents nous rapportent régulièrement des situations de difficultés d'obtention d'actes administratifs qu'ils soient en phase d'exploration, de développement (construction) ou même d'exploitation.

Les difficultés peuvent être de plusieurs ordres et impliquer plusieurs services de l'Etat, ce qui engendre souvent des durées de traitement anormalement longues et d'inévitables manques de coordination. Ces difficultés comme ces lenteurs, dissuasives pour les

investisseurs qui sont souvent peu familiers des normes juridiques ouest africaines en zone francophone, engendrent bien entendu des coûts additionnels pour les opérateurs.

C'est pourquoi, se basant sur l'expérience du guichet unique initié il y a quelques années par le Ministère des Finances, la CMDS a posé récemment la problématique d'un tel guichet dédié au secteur minier lors de l'audience que Mme Aissatou Sophie Gladima, Ministre des Mines et de la Géologie, a accordé à ses membres.

L'idée sous-tendue par cette proposition est bien sûr de favoriser la coordination entre les services de l'Etat et une meilleure connaissance des particularités du secteur minier par les agents publics, qu'il s'agisse d'obtention de titres, de formalités administratives liées à chaque étape de la vie d'une mine ou même par exemple, des visas d'exonération de TVA qui quotidiennement perturbent le travail des Directions Financières des compagnies minières.

Sur ce dernier point, M. Delanoue mentionne que depuis quelques mois, des lenteurs inhabituelles sont enregistrées dans le traitement des exonérations TVA et nombreuses sont les sociétés minières qui ont déposé, pour des montants de plusieurs milliards, lesdites demandes, en conformité avec les textes.

Bon nombre de nos adhérents s'inquiètent, car, s'il est vrai que l'Administration Fiscale doit exonérer lesdites factures, c'est la même Administration qui, contrôlant les compagnies minières, les redresserait pour défaillance d'obtention d'exonération de TVA.

Comme se plaît à le souligner le 1er Vice-Président de la CMDS, «c'est le moment de rapprocher le temps administratif et étatique du temps économique».

Pour la Chambre des Mines, ces notions de dialogue permanent et de recherche de solutions avec la Puissance publique sont d'importance car un code, tout incitatif qu'il soit, de même qu'une ressource, toute importante qu'elle soit, ne suffisent pas, dans un contexte de mondialisation des investissements et des capitaux, à devenir un avantage compétitif pour un pays. Des infrastructures et des moyens logistiques de qualité et abordables du point de vue tarifaire, associés à la stabilité juridique, fiscale et administrative, se doivent d'être coiffés en leur sommet par la compréhension, par les services de l'Etat, des mécanismes qui régissent l'activité minière, du point de vue économique, social et environnemental.

DÉFIS ET ORIENTATIONS DU NOUVEAU BUREAU

Conformément à ses statuts, la Chambre des Mines Du Sénégal (CMDS) vient de se doter d'un nouveau bureau émanant du Conseil d'Administration de la Chambre.

La nouvelle équipe privilégie l'expérience puisqu'une partie de ses membres ont eu à effectuer plusieurs mandats dans le passé.

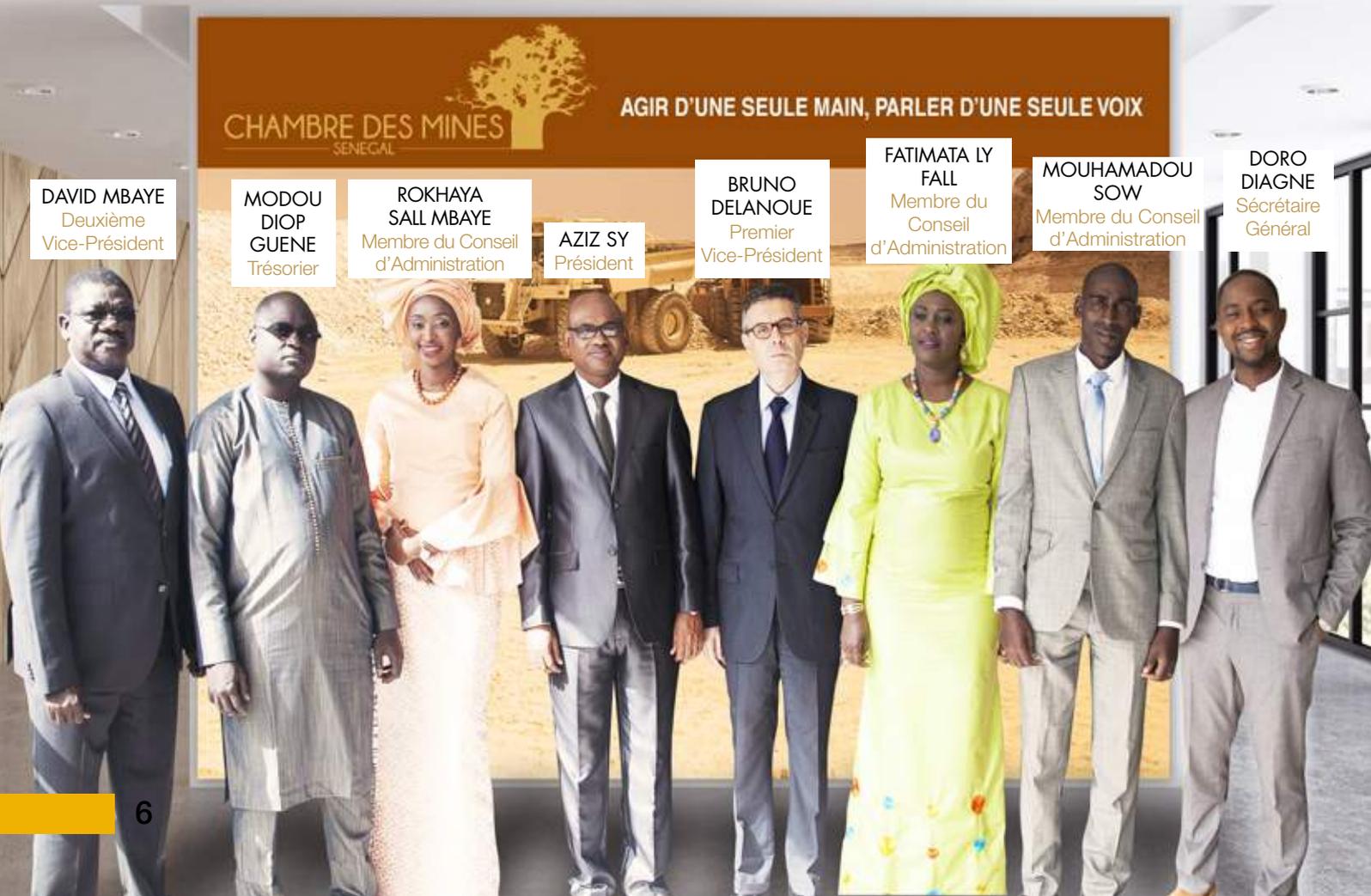
Rappelons que la CMDS n'a seulement que 5 ans d'existence et qu'elle a réussi à s'imposer dans le paysage corporatif minier mais aussi institutionnel comme le prouve sa participation à de nombreux cercles de réflexion publics comme privés.

Le bureau de la CMDS entend poursuivre et amplifier l'œuvre commencée quelques années auparavant à savoir promouvoir le secteur, défendre les intérêts de ses adhérents, développer des coopérations régionales

avec les autres Chambre des Mines et continuer à entretenir un dialogue fécond avec les institutions publiques (Ministères des Mines, de l'Environnement, du Travail et des Finances)

L'année 2018 sera marquée par la mise en place concrète et pratique du nouveau code minier et son décret d'application ce qui induit des remontées d'informations des adhérents afin de s'assurer que ces textes, dans leur application, « collent à la réalité du terrain » et sont en conformité avec les standards internationaux.

D'autres chantiers seront ouverts durant le mandat qui s'achève en 2019 tels que : encourager le développement de la sous-traitance nationale, le développement des normes environnementales générales à la profession et résolument modernes ou encore promouvoir la notion de guichet unique de facilitation administrative.



DAVID MBAYE
Deuxième
Vice-Président

**MODOU
DIOP
GUENE**
Trésorier

**ROKHAYA
SALL MBAYE**
Membre du Conseil
d'Administration

AZIZ SY
Président

**BRUNO
DELANOUE**
Premier
Vice-Président

**FATIMATA LY
FALL**
Membre du
Conseil
d'Administration

**MOUHAMADOU
SOW**
Membre du Conseil
d'Administration

**DORO
DIAGNE**
Secrétaire
Général

COHABITATION ENTRE SOCIÉTÉS MINIERES ET ORPAILLEURS

DES RELATIONS QUI S'AMÉLIORENT DE JOUR EN JOUR

La cohabitation entre les sociétés minières et les orpailleurs n'a pas toujours été des plus parfaites. Mais grâce à l'octroi de couloirs d'orpaillage, les relations entre les deux voisins se sont améliorées. Chef comptable et financier de Bassari Ressources, Modou Diop Guene, par ailleurs membre du Conseil d'administration et Trésorier de la Chambre des mines du Sénégal (CMDS), s'en explique.



La région de Kédougou est la principale, sinon la seule zone aurifère du Sénégal. Du coup, toutes les sociétés minières s'y sont installées. Mais comme toute zone aurifère, et aussi du fait de son caractère frontalier avec le Mali, Kédougou fait face à des problèmes sécuritaires. Ils sont amplifiés par l'exploitation illégale de l'or surtout par des orpailleurs ressortissants des pays de l'Afrique de l'ouest comme le Ghana, Mali, Burkina Faso, Bénin, Gambie, Côte d'Ivoire etc.

Une situation qui inquiète au plus haut point les entreprises minières et qui les a conduites, depuis quelques années, à prendre des mesures pour sécuriser l'activité de l'exploitation aurifère. « En 2011, la situation sécuritaire était délétère. Nous avons commandité une étude la même année qui avait relevé la présence de 25.000 personnes s'adonnant à l'orpaillage uniquement dans la zone de Makabingui. Ces exploitants illégaux pratiquent une exploitation semi-industrielle car utilisant des moyens chimiques modernes, des explosifs, des pompes hydrauliques, des foreuses, des groupes électrogènes concasseurs, du mercure, du cyanure... », explique Modou Diop Guene, Trésorier de la CMDS. A l'en croire, ces orpailleurs creusent jusqu'à 20 ou 30 mètres de profondeur avec de gros risques d'éboulement, or les normes de l'orpaillage traditionnel recommandent de ne pas dépasser 15m de profondeur.

Malgré les nombreux cris d'alerte lancés par les sociétés minières à l'endroit des autorités, l'orpaillage clandestin et illégal perdure. « Les sociétés minières ont sensibilisé et attiré l'attention de toutes les autorités compétentes à savoir le président de la République, le ministre des Forces Armées le ministre des Mines, ministre de l'Environnement, mais sans grands résultats », regrette M. Guene.

« C'ÉTAIT TRÈS DANGEREUX DE TRAVAILLER DANS CES ZONES LÀ »

Et pourtant, en 2014, à l'issue du Conseil des ministres décentralisé, l'Etat avait procédé à la fermeture des sites d'orpaillage dans la zone. Dans la foulée, un poste de gendarmerie a été ouvert avec l'appui de la société Bassari Ressources qui a offert des équipements, afin de sécuriser les différents sites. « Avec ce programme de sécurisation, nous avons constaté une amélioration de la sécurité dans la région de Kédougou. La gendarmerie veille sur toute la région jusqu'à ce jour. Ils ont pu arrêter les coupeurs de routes, les bandits qui semaient le trouble. Au-delà de ça, l'Etat a déjà mis en place un escadron à Mandankholy, ex camp de Randgold. Tout cela contribue à l'amélioration de la sécurité dans la région. L'Etat a trouvé des solutions adéquates pour résoudre ce problème. Nous n'avons plus de crainte à ce niveau », a déclaré Modou Diop Guene.

COHABITATION SOCIÉTÉS MINIERES ET LES ORPAILLEURS

La cohabitation entre sociétés minières et orpailleurs s'est améliorée grâce au Ministère des Mines et de la Géologie qui avait sollicité des couloirs d'orpaillage après la fermeture de tous les sites. Ce qui fut fait. « Les sociétés minières ont répondu positivement à cette requête. Elles ont octroyé les couloirs sur des zones propices à la Direction des Mines et de la Géologie qui s'est chargée de les distribuer aux orpailleurs. Ainsi les traditionnels pouvaient faire profit sans empiéter sur les exploitations des sociétés minières », fait savoir le Trésorier de la CMDS. Ainsi, aujourd'hui, l'orpaillage est mieux organisé. Les Orpailleurs ont des cartes et se sont constitués en Gie. En retour, l'administration territoriale veille au respect strict de la réglementation en vigueur, ce qui contribue au bon voisinage des deux parties.

DOSSIER SPÉCIAL : LA CIMENTERIE AU SENEGAL

INDUSTRIE DU CIMENT

UN MARCHÉ, TROIS PRÉTENDANTS

Jusqu'au début des années 2000, le Sénégal ne comptait qu'une seule cimenterie, la Sococim. L'arrivée des Ciments du Sahel, puis de Dangoté Cement, a redistribué les cartes sur un marché local où l'offre est largement supérieure à la demande. Conséquence, une vraie bataille pour la conquête de parts de marché s'est engagée à coups de campagnes de communication offensives.



Trois cimenteries, une production annuelle de 8 millions de tonnes pour un marché local qui n'en absorbe que 3,5 millions. Voilà, résumé en une phrase, le contexte de l'industrie du ciment au Sénégal. Mais derrière cette industrie florissante, se cache une histoire qui date d'avant les indépendances. C'est plus précisément en 1948 que le premier sac de ciment est sorti de l'usine de la Société de chaux et du ciment créée par André Lindenmeyer. L'usine trône à mi-chemin entre Rufisque et Bargny, en bordure de la route nationale. Ce qui fait du Sénégal le pionnier en matière de production de ciment dans la sous-région ouest africaine et de la Sococim le leader historique.

A partir de 1978, la cimenterie est nationalisée et prend le nom sous lequel elle est connue aujourd'hui : Société commerciale de ciment (Sococim). La nouvelle société ne cesse de grandir. D'une capacité de production de 40.000 tonnes par an à la fin des années 1940, elle en

est aujourd'hui à 3,5 millions de tonnes. Ce changement de dimension s'explique notamment par les investissements colossaux consentis par le groupe français Vicat qui, en août 1999, en est devenu le propriétaire. Entre les mains du groupe Vicat, créé par Louis Vicat inventeur du ciment artificiel en 1817, Sococim s'engage dans la modernisation de ses infrastructures à travers un plan d'investissement d'un montant de 150 milliards de FCFA, dénommé « Performance 2010 ». Ces investissements obéissent à une volonté d'accroître la capacité de Sococim afin de lui permettre d'accompagner la croissance de la consommation du ciment au Sénégal et dans la sous-région, d'améliorer la productivité de l'usine et son intégration dans son environnement. Ce plan a semblé porter ses fruits puisque, aujourd'hui, la production de la Sococim dépasse une 3,5 millions de tonnes de ciment par an. En plus du marché local qu'elle alimente de manière exclusive, la cimenterie de Rufisque trouve au Mali une débouchée rentable.

LE MONOPOLE DE LA SOCOCIM SE BRISE

Au début des années 2000, l'hégémonie de la Sococim est contestée par les Ciments du Sahe, Propriété du Libano-syrien Latfallah Layousse. La nouvelle cimenterie installée dans le village de Kirène non loin de Diass, vient disputer le marché à la filiale sénégalaise du groupe français Vicat. Avec une capacité de 3 millions de tonnes par an, Ciments du Sahel bouscule le marché local et marche sur les plates-bandes de sa devancière en inondant le marché sous-régional. Cette offensive entraîne la baisse des prix du ciment, au grand bonheur

des consommateurs. Son ouverture coïncide avec le lancement, tout azimut, de grands chantiers par le gouvernement de la première alternance, ce qui a entraîné une forte demande en ciment. Les deux concurrents en tirent grand bénéfice jusqu'au jour où un troisième larron, le géant nigérian Dangote Group ne vienne se mêler à ce jeu à deux.

Premier producteur de ciment en Afrique avec des opérations dans beaucoup de pays (Nigéria, Cameroun, Ghana, Sierra Léone, Afrique du Sud, Ethiopie, Tanzanie, Kenya et Congo), l'ogre nigérian ne pouvait pas rester insensible au potentiel du Sénégal. En effet, dans le contexte de l'absence générale de calcaire le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal fait exception avec des réserves de calcaire riches et abondantes de 300 millions de tonnes. Considérant ainsi le Sénégal comme une ressource stratégique à long terme, le groupe du milliardaire nigérian Aliko Dangote décide donc d'y investir. Les intentions du groupe nigérian sont annoncées dès 2007. Mais du fait de quelques péripéties liées notamment à un litige foncier et à une indisponibilité de l'énergie, l'usine située à Pout, à environ 60 km de Dakar, et qui devait être opérationnelle en 2012, ne démarrera ses activités qu'en fin décembre 2014. Dangote Cement dispose ainsi de l'usine la plus petite mais la plus moderne, avec une capacité de production de 1,5 millions de tonnes par année. En seulement trois ans



d'activités, la dernière-née des cimenteries du Sénégal a semblé trouver sa place singulièrement sur le marché local où elle concentre ses efforts, laissant ainsi l'essentiel du marché de l'export à ses deux devancières.

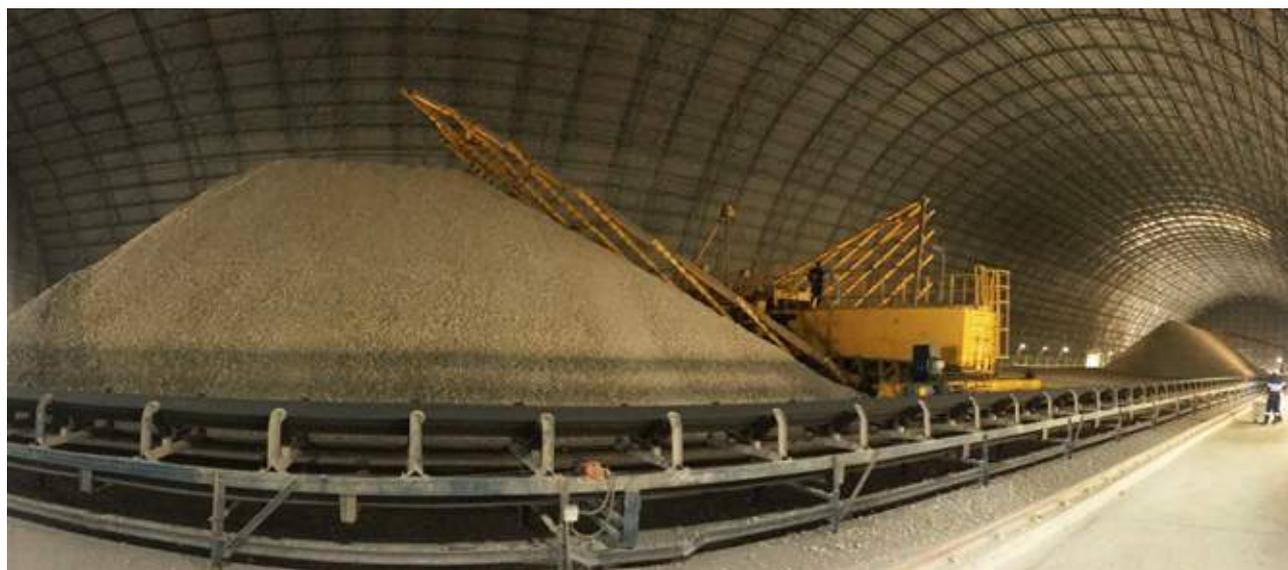
Avec ces trois cimenteries, on assiste à une concurrence acerbe dont l'ampleur peut se mesurer à travers les spots

publicitaires à outrance. En effet, Sococim, Ciments du Sahel et Dangote Cement se livrent à une campagne de communication offensive pour vanter leurs produits. Dans ce jeu de séduction, le grand vainqueur reste le client qui, de 2012 à nos jours, a vu le prix du ciment dégringoler.

MARCHE SOUS-REGIONAL

L'HORIZON S'ASSOMBRI

Bientôt, les trois cimenteries ne pourront plus exporter leur surproduction vers la sous-région notamment au Mali où des unités de production commencent à voir le jour.



Bien avant même le démarrage des activités de Dangote Cement, le marché sénégalais était en surcapacité. L'arrivée du géant nigérian n'a fait donc que creuser davantage le fossé entre l'offre et la demande de ciment. Mais, jusque-là, tout allait bien. Puisque la sous-région notamment des pays comme la Gambie, la Guinée Bisau et surtout le Mali constituaient un marché alternatif. Cependant, ce débouché sous-régional est en train de s'obstruer inexorablement. Partout, des projets de cimenteries sont en train de se développer. C'est particulièrement le cas au Mali qui, jusque-là, absorbe, à lui seul, 30 % du ciment produit au Sénégal.

En effet, dans ce pays voisin du Sénégal, il existe désormais une cimenterie et deux centres de broyage sans

compter les autres projets en cours et les problèmes sécuritaires. A cela, s'ajoute l'offensive des cimentiers des autres pays dont la surproduction inonde le marché malien.

Une situation qui n'est pas sans inquiéter les cimentiers sénégalais. Pour le Directeur général de Dangote Cement, Luk Haelterman, il n'y a aucun doute, sans le marché malien, l'industrie du ciment au Sénégal connaîtra des problèmes. « Au Sénégal, nous avons une surproduction dans un marché qui peine à absorber 4 millions de tonnes par an, cela veut dire qu'il y a un surplus de 4 millions par rapport aux 8 millions produits par les 3 cimenteries.

Pour le moment, il y a un débouché sur le Mali, mais ce pays commence à avoir ses propres investissements en ciment. De plus, la surcapacité de production des pays voisins va déjà sur le marché malien. Cela veut dire que les exportations vers le Mali se réduiront dans les années à venir ce qui risque de provoquer une forte baisse des exportations de ciment au Sénégal», explique-t-il.

Dangote nourrit l'intention d'investir au Mali comme il l'a fait au Cameroun, au Congo et dans d'autres pays francophones. Cependant, la situation actuelle ne permet pas de franchir le pas, selon M. Haelterman. « On veut bien percer davantage le marché malien, mais nous préférons vendre sur le marché local. Dangote veut être le plus grand cimentier en Afrique. Nous réfléchissons à l'idée d'investir au Mali, mais pour le moment, nous n'en sommes pas convaincus. Pour l'instant, nous pensons que c'est mieux de produire au Sénégal et d'exporter au Mali plutôt que d'y investir», dit-il.

Quant au Directeur général de Sococim Industries, Youga Sow, il se veut plus précis. Dans deux ans, dit-il, « il faudra faire une croix sur le marché malien ». « Autour du Sénégal, tous les pays commencent à avoir des unités de fabrication de ciment. Ce sont des pays vers lesquels on ne pourra plus exporter du ciment plus particulièrement au Mali. Dans deux ans, il ne sera plus possible d'y écouler du ciment provenant du Sénégal », prédit-il. Pour sauver la situation, il faut qu'il y ait une croissance de 50 % du marché local, or cette croissance n'est ac-

tuellement que de 3 à 4 %, bien loin du compte. Ce qui fait dire au patron de Sococim que l'industrie du ciment est aujourd'hui un secteur où il est risqué d'investir. « C'est un domaine où, comme un funambule, il faut se déplacer avec prudence pour ne pas tomber », dit-il.



DANGOTE CEMENT

LE JEUNE CIMENTIER TRACE SON SILLON



Dernier arrivé sur le marché historiquement dominé par Sococim Industries et dans une moindre mesure par les Ciments du Sahel, Dangote Cement a réussi à se bâtir une solide place sur le marché sénégalais en seulement trois ans d'opérationnalité.

L'histoire a commencé en 2007, mais elle a failli tourner court à cause d'un litige foncier et d'un problème d'approvisionnement en énergie. Heureusement, à force d'abnégation à l'image de son promoteur, le milliardaire nigérian Aliko Dangote, la cimenterie de Pout réussira finalement à rester sur ses fondations.

La construction a commencé entre 2009 et 2010 pour un investissement de 300 millions de dollars, y compris la centrale à charbon de 30 MW. Dès 2012, l'usine située à une soixantaine de kilomètres de Dakar, était déjà prête. Il a fallu 2 ans, c'est-à-dire en 2014, le temps de régler le litige foncier et le problème de l'énergie, pour que Dangote Cement démarre ses activités. Dès le début, l'effet de la nouvelle cimenterie a été immédiatement ressenti sur un marché jusque-là dominé Sococim Industrie et les Ciments du Sahel. « Après sept mois de production, nous avons gagné 1/3 du marché sénégalais avec seulement 18 % de la capacité de production parce que les autres cimenteries sont plus grandes que nous. C'est un travail énorme qui a été fait par toute notre équipe. Nous sommes ceux qui exportons le moins car le prix sur le marché local est plus rentable que le prix à l'export, c'est-à-dire le prix net avant transport », confie Luk Haelterman, patron de Dangote Cement.



UN PLAN MARKETING-VENTE QUI FAIT MOUCHE

Le secret de cette percée fulgurante ? Une étude plus approfondie du marché et de l'environnement sénégalais adossée à une approche marketing-vente originale. « Quand nous sommes arrivés sur le marché, les prix étaient encore bas et c'est encore parmi les prix les plus bas en Afrique. Cela a influencé notre plan marketing-vente. Nous avons misé sur deux mots : "africain" et "qualité". Africain parce que ce Groupe appartient à un africain et qualité parce que nous avons trouvé un marché de basse qualité que nous avons rehaussé en proposant à nos clients du 42,5 R. Nous avons voulu prouver qu'en étant africain nous pouvions faire un produit de qualité, de haut niveau. Par la suite, nous avons développé une autre approche marketing-vente qui est spécifique à notre Groupe et que vous ne trouverez pas

dans les autres pays. Nos concurrents ont réagi en mettant, à leur tour, du 42,5 R sur le marché. Nous avons contre-attaqué en proposant, comme eux, du 32,5 R ».

L'autre facteur qui, de l'avis de Luk Haelterman, a fait le succès de Dangote Cement, c'est la « sénégalisation » des postes de responsabilité. De 250 expatriés au démarrage de ses activités, la cimenterie de Pout ne compte aujourd'hui que 20 expatriés. Le chiffre va baisser d'année en année, assure Luk Haelterman qui est lui-même Belge Flamand, ancien du Cabinet de conseil Andersen, spécialiste de restructuration d'entreprises. Après avoir été au four et au moulin depuis le démarrage des activités opérationnelles de la cimenterie, son contrat arrivera bientôt à son terme. « J'ai fait un plan de succession

pour une sénégalisation de l'entreprise. Il y a certains postes qui sont plus faciles à remplacer que d'autres. Par exemple, la plupart des postes de direction sont occupés par des Sénégalais : vente, finance, Rh etc. Il y a encore trois directeurs qui ne sont pas Sénégalais : Direction générale, Production et Transport », détaille-t-il.

Même si la concurrence est rude, Dangote Cement, assure son Directeur général, ne veut pas s'engager dans une guerre des prix dont personne ne sortira vainqueur. Luk Haelterman préfère concentrer ses efforts sur le maillage du marché sénégalais plutôt que de viser le marché sous régional. « Notre part de marché nous facilite l'occupation du terrain. Puisque nous n'exportons pas beaucoup comme nos concurrents, nous développons des stratégies pour écouler notre surproduction sur le marché local. Je crois que la marge des cimentiers va être de plus en plus sous pression », confie-t-il.

Dangote Cement se dit très soucieux de la préservation de l'écosystème. Selon son DG, « l'usine de Pout

est la cimenterie la moins polluante de tout le continent car tout le circuit de production est couvert ». Dangote Cement n'utilise pas des explosifs pour exploiter ses carrières. C'est une tractopelle qui broie le calcaire et le charge dans des bennes qui l'acheminent ensuite vers des concasseurs. Des aspirateurs collectent la poussière avant de la réinjecter dans des unités de production au lieu de la laisser se disperser dans la nature. Il y a également des analyseurs des émissions de CO₂ de dernière génération, informe Mohamed Bachir Lô, le responsable Environnement et qualité.

En 2017, la cimenterie de Pout a écoulé 1,3 millions de tonnes pour un chiffre d'affaires d'environ de 50 milliards de Fcfa. Et malgré la tension sur le marché, la dernière-née des trois cimenteries du Sénégal ne compte pas lésiner sur les moyens pour conforter sa place et ses parts de marché.



SOCOCIM INDUSTRIES

LE LEADER HISTORIQUE GARDE LE CAP





Malgré la forte concurrence que lui ont imposée les Ciments du Sahel et Dangote Cement, le leader historique du marché sénégalais du ciment continue de tenir son rang avec 55 % des parts de marché.

Après de 70 ans (l'usine a commencé sa production en 1948), Sococim Industries continue de résister aux assauts de ses ambitieux et jeunes concurrents que sont les Ciments du Sahel et Dangote Cement. Le mastodonte, leader historique de l'industrie du ciment aussi bien au Sénégal qu'en Afrique de l'ouest, ne semble nullement

ébranlé par cette offensive qui a commencé au début des années 2000. Jusque-là, la cimenterie de Rufisque était le seul sur le marché local tout en dominant le marché malien. Malgré le changement de contexte, il tient toujours son rang car détenant encore d'importantes parts de marché, selon son Directeur général, Youga Sow, pour une capacité de production installée de 3,5 millions de tonnes par an. Mais au-delà de ces statistiques, Sococim, c'est surtout un label, une histoire qui s'est écrite avec celle du Sénégal colonial et postcolonial. « Quand on parle de ciment au Sénégal, tout le monde pense à Sococim d'abord. Cela, malgré la présence de nouveaux acteurs », souligne M. Sow.

Face à la concurrence, Sococim a donc su se réadapter afin de garder sa place de fleuron de l'industrie du ciment. Il semble qu'elle y soit parvenue au regard des performances qu'elle continue de réaliser. Ainsi, ces dix dernières années, Sococim, qui a été rachetée en 1999 par le Groupe français Vicat dont le fondateur, Louis Vicat, est l'inventeur du ciment artificiel, a fait des investissements de 250 milliards de Fcfa pour augmenter ses capacités de production et renforcer la maîtrise des impacts environnementaux. « Historiquement, au Sénégal, il n'y avait qu'une seule industrie avec une capacité de production limitée. Par la suite progressivement des investissements se sont faits. Mais comme tout secteur porteur, l'industrie du ciment attire d'autres investisseurs. Ainsi, des investisseurs qui n'ont pas d'expertise ni de savoir-faire historique dans l'industrie du ciment mais qui ont la possibilité de lever des fonds s'y sont intéressés.

Face à cette situation, il fallait s'adapter et c'est ce que nous avons fait », explique le DG de Sococim.

UNE SOLIDE RÉPUTATION

Cette stratégie a payé puisque, d'après M. Sow, Sococim Industries détient aujourd'hui 55 % des parts de marché. « Nous avons une position de leader du marché avec plus de 55 % des parts. Si nous n'étions pas assis sur un savoir-faire, une expertise, une maîtrise du marché, une offre de solutions adaptées, nous n'aurions pas ce pourcentage. Il est préférable d'avoir 55 % de parts d'un marché de 3,5 millions de tonnes que 100 % d'un marché d'un million de tonnes », déclare-t-il.

La réputation de Sococim Industries dépasse les frontières du Sénégal et même de la sous-région. En 2010 par exemple, cette cimenterie a exporté du ciment jusqu'en Angola pour les besoins de la construction d'une plateforme pétrolière. « Le ciment qu'il cherchait, c'est nous qui le leur avons fourni. C'est pour vous dire à quel point nos produits sont reconnus et labellisés par qui ceux qui

savent c'est qu'est le ciment. Le ciment, ce n'est pas de l'immédiateté, c'est construire dans le temps et dans la durée », martèle Youga Sow. Et contrairement à ce que fait croire la concurrence, il assure que Sococim fait du 42,5 R depuis plus de trente ans. « Le barrage de Diama, de Manantali, des ouvrages qui tiennent depuis plus de 30 ans, ont été construits avec nos ciments de même que tous les ouvrages significatifs au Sénégal. Nous faisons du 42,5 R, avec plus de 65 % de laitier et le reste en clinker.

Nous sommes les seuls à fabriquer ce type de ciment », déclare-t-il et d'ajouter que Sococim se positionne comme un pourvoyeur de solutions techniques adaptées. « Nous sommes des industriels, pas des commerçants. Nous offrons quatre types de produits alors que les autres n'en offrent que deux ».



PLUS DE 20 MILLIARDS D'INVESTISSEMENTS POUR SE CONFORMER AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES

Sur les questions environnementales, Sococim a fait beaucoup de progrès. Aujourd'hui, en passant devant l'usine, on ne voit plus les velutes de fumée qui tapisaient le ciel. Ce qui fait dire à Youga Sow que, sur le plan environnemental, il faut distinguer la Sococim historique et la Sococim d'aujourd'hui.

« Nous avons un passif historique, mais nous avons fait beaucoup d'efforts en apportant des améliorations. Depuis 2009, nous avons obtenu la certification Iso 14001 qui est le référentiel du respect de l'environnement. C'est vous dire que nous faisons tout pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement », détaille-t-il. Pour traiter cette question de la manière la plus transparente possible, Sococim Industries a mis en place un Comité local d'informations sur l'environnement regroupant les élus locaux de Rufisque et de Bargny, des représentants des services de l'Etat, des Ong, qui passe en revue tous les problèmes liés à l'environnement. Ensuite, un rapport est déposé, tous les ans, au Ministère de l'Environnement, sans oublier les visites d'inspections régulières de l'usine. « Vous ne pouvez pas savoir à quel point, sur le plan environnemental, nous sommes challengés. Nous sommes nos propres auto-censeurs en termes d'im-

pact environnemental parce qu'en France, le Groupe auquel nous appartenons, est une référence en matière de respect de l'environnement. Quand Vicat a racheté Sococim, le premier jalon qui a été posé, c'est la mise à niveau environnementale de l'usine pour un coût de 20 milliards de Fcfa. Personne ne voit de la fumée sortir de Sococim », assure le patron de l'usine.

La question de la sécurité de son millier de salariés ainsi que des différents prestataires, Sococim en a fait une priorité. A ce propos, Youga Sow confie que Sococim fait partie des entreprises qui affichent les meilleurs chiffres en termes de maîtrise d'accidents et de dégâts. « Le taux de fréquence et de gravité des accidents est faible », dit-il.

Ainsi, malgré la rude concurrence, Sococim continue à faire de la résistance et entend poursuivre son développement. « Nos perspectives sont liées à celles du pays. Nous restons optimistes et entendons saisir toutes les opportunités qui nous seront offertes et nous allons continuer à accompagner l'Etat et les populations à construire le Sénégal pendant longtemps ».

DECOUVERTE



NDEYE FATOU DIOUF

Ingénieur Environnement

Women in Mining Sénégal (WIMS)

«Les femmes doivent continuer à démontrer qu'elles sont capables d'accéder à des postes plus importants dans ce secteur»

Après ses études en Physique-Chimie sanctionnées par un Master 2 Professionnel en Qualité, Sécurité et Environnement, Ndeye Fatou Diouf intègre ainsi le secteur minier, faisant d'elle une ingénieure spécialiste en environnement. Sa première expérience professionnelle: superviseur au Laboratoire de Mineral Deposit Limited (MDL). Cela lui a permis de travailler en qualité de chimiste-environnementaliste à la mine d'or de Sabodala Gold Operations. Cette opportunité lui a permis de figurer parmi les premières femmes environnementalistes opérant dans le secteur minier sur le plan national. Durant les premières années du projet de Sabodala, la présence des femmes était très faible, car c'était un domaine majoritairement occupé par les hommes.

Grâce à cette formation, Ndeye Fatou a eu le privilège d'être choisi comme Jeune Leader pour un Développement Minier Responsable dans les pays africains francophones.

« Cette distinction m'a donné l'opportunité de représenter le Sénégal en 2013 au Forum International des Jeunes Leaders au Québec, dont le but était de développer une meilleure compréhension des besoins ainsi que des défis auxquels l'industrie minière fait face, notamment au Québec, en France et en Afrique francophone et ce, dans une perspective de développement durable », explique-t-elle.

Suite à cette expérience, elle a rejoint la Grande Côte Operations SA (GCO), compagnie spécialisée dans l'extraction des sables minéralisés depuis juin 2013 toujours dans le domaine de l'environnement. Cette nouvelle activité minière l'a davantage enrichie, « malgré le fait que ce type d'exploitation ne génère pas d'importants impacts comparé à l'extraction aurifère », déclare-t-elle. A travers ses responsabilités, Ndeye Fatou s'évertue dans sa tâche à aider sa société à se conformer aux exigences des normes environnementales en vigueur et à contribuer ainsi à la recherche des ressources suffisantes pour la réalisation de ses objectifs en matière de politique environnementale.

Parallèlement à ses activités minières, Ndeye Fatou Diouf est membre d'une association nationale dénommée Women in Mining Sénégal (WIMS) qui regroupe les femmes qui travaillent dans le secteur des mines, des Industries extractives et de leurs filières associées au Sénégal. C'est aussi un sous-groupe de International Women In mining qui est un point de connexion de toutes les « Women In Mining Groups » dans près de 40 pays à travers le monde.

En tant que femme dans ce secteur minier, il reste encore des défis à relever. Certaines entreprises font de plus en plus de place aux femmes (dans l'administration), mais il reste du chemin à parcourir. Selon elle, les femmes sont encore majoritairement présentes dans les postes administratifs dans un secteur composé essentiellement d'hommes, avec un cadre de vie peu adapté à la condition de vie des femmes du fait des réalités socio-culturelles qui prévalent. Comme femme, nous devons nous affirmer et occuper la place qui nous revient dans le secteur minier et les hommes doivent aussi s'adapter à côtoyer et travailler avec elles. « Les femmes doivent continuer à démontrer qu'elles sont capables d'accéder à des postes plus importants dans ce secteur », argue-t-elle.

Des remerciements formulés à l'encontre de son association Women in Mining Sénégal (WIMS), qui ont porté ce choix sur elle, lui offrant ainsi cette tribune où partager ses expériences, reste un bel exemple pour toujours persévérer; à toujours aller de l'avant mais aussi continuer à soutenir et représenter l'association dans toutes ses activités d'ici et d'ailleurs.

Ndeye Fatou a tenu à conclure par ces propos : il faudrait que les entreprises évoluant dans le secteur minier encouragent le leadership féminin en mettant les femmes à compétence égale à la place qu'il faut. « Il faut noter aussi que GCO s'engage déjà dans le leadership féminin avec la présence de nombreuses femmes à des postes de responsabilités et cela est fort réjouissant pour nous, d'autant plus que les femmes restent motivées et dévouées dans l'accomplissement de leur travail. A cet effet, nous encourageons les femmes à venir intégrer en masse l'industrie minière ».



A LA RENCONTRE DE



MME AISSATOU SOPHIE GLADIMA

Ministre des Mines et de la Géologie :
dans la confiance de la première
femme ingénieure

C'est la Dame à la performance inédite sous le ciel universitaire sénégalais : première femme ingénieure en géologie, hydrogéologie et géophysique appliquée à l'hydrogéologie et à la géochimie isotopique. Cette qualification professionnelle rehausse son nom au banquet des intelligences : le Professeur Aissatou Sophie Gladima a analysé et cartographié les forces et les faiblesses de la nappe du maestrichtien, en repérant les zones où l'eau est salée et celles où elle est douce. Ministre des Mines et de la Géologie depuis septembre 2017, l'ancienne directrice de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANSRA) s'appuie sur des valeurs qui forgent la Dame qu'elle est : une femme d'une simplicité rare et qui incarne le respect.

Sa vie est faite de rencontres. D'abord une rencontre avec sa vocation. Ensuite une rencontre avec le condisciple qui deviendra plus tard Président de la République. Sa vocation est une flamme intérieure qui l'habite et la porte vers de hautes ambitions universitaires. « Je ne voulais pas accepter que les filles soient confinées dans les métiers de secrétariat. Ces métiers, disait-on, sont dédiés aux filles. Je me suis lancée le défi de faire la géologie». Elle répond à l'appel de la nature, cette immensité qui lui assure un plein épanouissement. Elle lui procure la liberté bienfaitrice. « J'aime bien la nature. J'ai toujours souhaité ne jamais travailler entre quatre murs tout le temps », explique-t-elle.

La jeune fille d'alors a assez de caractère pour aller au bout de son rêve. A l'orée de la vie universitaire survient la seconde rencontre qui comptera dans sa carrière le cours de sa trajectoire administrative : le futur Président de la République, Macky Sall, devient son binôme à l'université.

ANECDOTES D'UNE RENCONTRE CAPITALE

Elle raconte cette rencontre : « J'ai eu la chance, en la première année, d'avoir rencontré celui qui est aujourd'hui le Président de la République. Avec lui, je me suis liée d'amitié dès le premier jour. Il est vite devenu mon complice, mon frère, mon ami dans le groupe. Il

m'a beaucoup soutenue. Voilà, c'est comme ça que nous avons cheminé ensemble ».

Frère et sœur dans la vie, jusqu'au bord de l'irréparable. Elle confie qu'à cette époque, ils ont failli mourir à deux reprises alors qu'ils escaladaient la falaise de Poponguine, d'une hauteur non négligeable. Ils s'en sont sortis. Elle espère ainsi que ce compagnonnage ira plus loin parce que, dit-elle, « je lui voue beaucoup de respect et lui souhaite beaucoup de chance ». Ce compagnonnage de fac est riche en anecdotes. Toutefois, la ministre n'en laisse perler qu'une : « Macky venait toujours avec cravate et cartable, une mise correcte. Nos camarades lui disaient : 'on dirait que tu es le Président de la République'. Lui, en retour, disait : 'Amine'. La prémonition s'est réalisée ; nos prières ont été exaucées : il nous doit un "alarba" (somme symbolique qu'on verse en guise de reconnaissance) ». Bien sûr, elle dit cette dernière phrase sur un ton taquin.

Elle bouclera ses humanités avec un master en sciences puis une thèse de 3ème cycle en géophysique appliquée en hydrogéologie et géochimie isotopique. Pendant de nombreuses années, Mme Aïssatou Sophie Gladima officie comme enseignante-chercheur au département de Géologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

GEO PARCS, LE DESIGN DE LA NATURE

Lorsqu'une passionnée de Géologie se retrouve à la tête du département que lui a confié le Président Sall, naturellement, la motivation en est décuplée. Justement, déclinant ses ambitions, la Ministre voudrait que la géologie soit un levier puissant pour l'économie sénégalaise grâce à la mise en œuvre du concept des géo parcs. Il s'agit d'assurer une exploitation rationnelle des ressources de la nature en y intégrant une dimension marketing propre. Par exemple l'artisanat local pourrait s'inspirer de différents symboles ou sites dans la conception de gadgets touristiques (porte-clés, mugs, sets de table, cartes postales) ou de produits domestiques (savon, bougie, broderie).

UN SECTEUR MINIER A VISAGE SOCIAL

Les richesses nationales doivent être génératrices de bien-être pour ses concitoyens par le moyen de la redistribution sous forme de revenus ou d'actions sociales. C'est une conviction forte qui détermine la gouvernance publique du secteur que l'Etat lui a confié. Aujourd'hui, l'exploitation cumulée des richesses minières représente 40 % des recettes du budget national, compte non tenu des investissements des sociétés minières dans le cadre de leur politique RSE. A l'en croire, le fonds de péréquation, aujourd'hui redistribué aux communes, était à l'origine inclus dans le budget national. Désormais, l'Etat souhaite que ce fonds soit redistribué aux secteurs comme l'hydraulique, la santé, les hôpitaux, ainsi que

l'électrification rurale. Le Chef de l'Etat a donné des instructions claires pour qu'à partir de 2018, ce fonds soit logé au niveau des collectivités locales, confie-t-elle.

Abordant la question du fonds de réhabilitation, Mme Gladima explique qu'au départ, il était convenu d'attendre la fin de l'exploitation minière pour l'utiliser. Mais, il fallait des garde-fous face aux risques relatifs à une éventuelle faillite d'une société. La précaution est la suivante : le fonds annuel voit sa validité étendue à une période de cinq ans avec l'implication de comités chargés de définir le nouvel usage d'une ancienne mine ou carrière. Cette option sera adaptée aux besoins des communes.

LE ZIRCON, UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Mme Gladima n'a pas manqué d'évoquer également les remous suscités dans l'opinion par l'exploitation du zircon en Casamance. Selon elle, seule une gouvernance participative et transparente peut garantir l'adhésion des populations et une exploitation rationnelle des ressources qui leur soit profitable. Cela est vrai aussi pour le zircon, Mme Gladima reste optimiste : « Les négociations sont en bonne voie et nous espérons que le zircon sera exploité », assure-t-elle. En tous cas il faudra prendre rapidement une décision : le zircon découvert à Niafrang est sur une dune et cette dernière n'est pas fixée. Elle avance et ce faisant, pourrait se reconstituer ailleurs, et profiter à d'autres villages. Le Professeur se veut rassurant : aucun procédé chimique n'intervient dans son exploitation, qui est parfaitement respectueuse de l'écosystème local. En réalité, il s'agit juste de trier le sable afin de le débarrasser de ses composantes de couleur noire. C'est ce qu'on appelle le zircon.

FOI DE DEFENSEUR DE LA NATURE

« Je suis défenseur de la nature. Bien que je sois dans le secteur des mines, quand je vois des choses qui peuvent nuire à l'environnement, je dis : non, trouvons d'autres alternatives ! », rassure l'hydrogéologue.

Catholique pratiquante, Aïssatou Sophie Gladima a reçu une éducation religieuse qui se reflète sur sa vie actuelle. Cette originaire de Joal Fadhiouth, une commune du Sénégal située à l'extrémité de la Petite-Côte, au Sud-Est de Dakar, est mère de quatre enfants, dont deux filles et deux garçons. D'une simplicité assez rare, dans son port vestimentaire, comme dans son parler et son rapport à l'autre, elle est restée égale à elle-même. Elle garde aussi quelque part au fond d'elle une âme de mélomane, car Aïssatou aime la danse et la musique, apprend-t-on. Grande militante écologique, la géologue est membre de plusieurs associations de lutte contre la préservation de l'environnement et de sociétés savantes.

L'OEIL DE L'EXPERT

IBRAHIMA DIAW,

Directeur du Cabinet
HARMONY GROUP

EXPLOITATION DU ZIRCON DE NIAFRANG

L'AUTEUR DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL RASSURE



L'exploitation du zircon dans le Niafrang (Ziguinchor) par la compagnie australienne Astron continue de susciter encore de la polémique. Pour l'Ingénieur de conception en sciences de la terre, spécialisé en mines et environnement, Ibrahim Diaw, par ailleurs, directeur du cabinet Harmony group, l'exploitation de ce minéral lourd sera bénéfique pour la zone et les populations. Elle va, selon lui, favoriser le développement local.

Le directeur du cabinet Harmony group, Ibrahim Diaw, ingénieur de conception en sciences de la terre, spécialisé en mines et environnement, a activement pris part à l'évaluation environnementale de l'exploitation des sables titanifères de Niafrang (Ziguinchor) au profit de la compagnie australienne Astron, avec la découverte d'un premier gisement d'environ 4,8 millions de tonnes de minéraux lourds à travers le projet minier de Carnegie, en tant qu'auteur de l'étude. Avant d'être impliqué dans cette évaluation, M. Diaw dont le cabinet est agréé en évaluation environnementale et intervenant dans le conseil en ingénierie et l'accompagnement des compagnies minières, était d'abord consultant dans la phase d'exploration, en sa qualité de conseil en ingénierie mi-

nière dans la phase de recherche. Ce que lui a permis de connaître assez bien le milieu aussi bien biophysique qu'humain de la zone. Après la découverte du gisement de Niafrang, son cabinet a été sélectionné parmi tant d'autres pour faire l'évaluation environnementale. Avant la validation du rapport, selon lui, des réserves ont été soulevées. Celles-ci sont principalement liées à une éventuelle superposition du site du projet avec l'aire marine protégée d'Abéné, située non loin du site ainsi qu'à l'utilisation des ressources en eau. Alors que la description et l'étude hydrogéologique du site ne permettaient pas aux membres du comité technique de se prononcer sur les impacts réels et le milieu hydrique, a fait savoir M. Diaw.

AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

C'est dans ce contexte que l'expert Serigne Faye, chef du département hydrogéologie, a été désigné pour mener une étude approfondie sur cette question. Les conclusions de ce dernier ont permis de lever certaines réserves. Il s'en est suivi la validation technique du rapport avant celle sociale. Au plan technique, le constat est que les zones sensibles étaient l'aire marine protégée d'Abéné, la mangrove qui borde la dune à exploiter sur le côté ouest et les rizières qui ont une valeur socio-culturelle très importante en milieu Diola et Mandingue.

Pour chacune de ces zones sensibles, un diagnostic exhaustif et des recommandations ont été faits. Pour l'aire marine protégée, il fallait rencontrer son conservateur, et s'enquérir de la dynamique organisationnelle, des activités menées sur place, et les opportunités offertes par le projet pour améliorer la conservation et la protection du site. Sur cette question, Ibrahima Diaw souligne que la compagnie a accepté la recommandation, en renonçant à la zone occidentale (zone tampon) pour exploiter la partie orientale et être sûre que la mangrove ne sera pas perturbée. Pour la préservation des rizières, il a été, à cet effet, préconisé de mettre une barrière entre les rizières et la dune pour arrêter le sable. Le système vétiver a été du coup retenu pour que cela soit durable, précise-t-il. Sur la gestion de l'eau, il a été retenu, signale M. Diaw, que la compagnie minière réalise un forage sur une nappe de 150 m de profondeur pour éviter tout désagrément aux populations.

RETOMBÉES ECONOMIQUES DU PROJET

Sur les retombées économiques de l'exploitation, l'expert précise que la zone à exploiter n'est habitée que par une seule famille de deux ménages. Le reste est composé d'auberges à but lucratif ou de résidences secondaires d'expatriés. « 95% de la dune est inhabitée », affirme-t-il, réfutant l'information selon laquelle il y a 42 villages dans cette zone. Toutefois, reconnaît-il, la zone a un fort potentiel touristique mais des contraintes liées à l'enclavement, à l'accès à l'eau et à l'électricité demeurent prégnantes. Sur cet aspect, le Directeur du cabinet Harmony group reste convaincu que le projet peut avoir un apport considérable pour la zone, notamment avec la réalisation de routes bitumées, l'érection de forages et un réseau d'électrification. Ce qui va améliorer considérablement le potentiel touristique de la zone même après l'exploitation, poursuit le spécialiste en mines selon qui un recensement des ayants droit sur la dune a été fait grâce à une cartographie. L'inventaire a fait ressortir 45 parcelles sur la plateforme dunaire. Tout a été évalué selon le barème national en vigueur pour les indemnités. Soit au total un montant d'un peu plus de 250 millions de francs CFA.

Pendant ce temps, l'étude sur l'impact environnemental a mis en exergue un déficit important d'infrastructures sociales de base (santé, éducation, approvisionnement en eau potable, électrification, etc.). Pour inverser cette tendance, un fond social de 240 000 dollars/an (20.000 dollars/mois) sera mis à la disposition des communautés par la compagnie. Pour cela, les experts ont retenu la mise en place d'un comité de gestion. Eu égard à toutes ces actions sociales, M. Diaw estime que ce projet ne peut qu'être bénéfique pour la zone et les populations. D'ailleurs, il a rappelé que la même compagnie minière a eu à exploiter un projet similaire en Gambie (gisement de Brufut). L'exploitation s'est déroulée dans le respect des règles du métier, avec une réhabilitation totale du site. Pour montrer les bienfaits de l'initiative ainsi que ses impacts socio-économiques et environnementaux, les responsables de la compagnie minière avaient convié les différents acteurs (journalistes et détracteurs du projet) à un atelier de sensibilisation. Au cours de cette rencontre, ces derniers ont reconnu avoir été induits en erreur et ont quelque part, rétabli la vérité sur ce projet via leurs canaux de communication. Il souligne que cet échange a permis de couper court aux fausses rumeurs sur l'exploitation de ce gisement.

UNE MINE D'EMPLOIS

Le spécialiste en mines et environnement informe que le zircon du Sénégal est un zircon industriel sous forme de sable qui est essentiellement utilisé en industrie dans le domaine de la céramique, les carreaux sols pour une certaine résistance à l'abrasion. On l'utilise aussi pour la fabrication des ustensiles de cuisine de luxe, des ustensiles anti-adhésion comme les poêles, dans l'armement militaire, l'industrie de l'automobile, aéronautique, le paramédical, etc. « Quand on a besoin de matériel résistant et léger, on peut utiliser le zircon en alliage avec d'autres tels que l'aluminium pour donner de la résistance et de la légèreté », explique-t-il. Pour Ibrahima Diaw, 0,5% du chiffre d'affaires ira à la commune de Kataba 1. Il y a aussi d'autres programmes tels que le développement durable où il s'agira d'appuyer les communautés à valoriser leurs ressources fruitières en leur trouvant des marchés avec des industriels comme Kiréne. Sur le démarrage du projet, il a indiqué que seules les autorités peuvent s'y prononcer car le problème n'est pas d'ordre environnemental mais social. Toutefois la dernière enquête publique a révélé 63% de voix favorables contre 27%. « C'est très prometteur. Nous restons optimistes », ajoute-t-il. L'expert a toutefois précisé qu'au bout de cinq ans d'exploitation, les domaines seront réhabilités et restitués à leurs propriétaires, et cela, sans compter la création d'emplois directs et indirects.

RSE



UN ENGAGEMENT SOCIAL DES COMPAGNIES MINIÈRES

Pour faire face aux enjeux de développement durable, la promotion et l'adoption de conduites socialement responsables doivent être érigées en priorité par toute entreprise à travers la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Celle-ci ne peut se limiter à la simple action de mécénat ou d'engagement communautaire, mais doit d'abord et avant tout être perçue par les dirigeants d'entreprises privées et organisations publiques comme un système de management basé sur les principes de redevabilité, de transparence, d'éthique et de respect des engagements. Si la finalité demeure pour l'entreprise de réaliser un engagement communautaire qui répond aux enjeux de développement durable, la démarche doit s'appuyer au préalable sur une analyse stratégique et la mise en place d'un système de pilotage de la RSE.

Au Sénégal, un grand pas est fait quant à la mise en place et à l'application de politiques RSE, définies au travers de nos besoins sociétaux. Elles prennent en compte des actions pour le développement communautaire, de la santé et de l'éducation, principalement. Bon nombre d'entreprises se distinguent dans l'amélioration de leur système de pilotage de la RSE et surtout celles in-

tervenant dans le secteur minier. La société DANGOTE Cement Sénégal, Sococim Industries ainsi que d'autres entreprises du secteur minier comme « IAMGOLD » ne dérogent pas à la règle, à travers notamment la réalisation de beaucoup de nombreuses actions citoyennes au profit des populations riveraines.

Dans le cadre de ses activités, Dangote Cement a construit un village avec des maisons dotées de toutes les commodités, suivant les normes internationales qui disent que si une entreprise déplace un village, il faut au minimum donner aux habitants ce qu'ils avaient auparavant.

Le village a été complètement transformé et dispose aujourd'hui d'électricité, d'eau courante, d'un poste de santé, d'une école, d'un parc de vaccination pour bétails, etc. A côté de cette réalisation, il y a aussi le pont de la solidarité de Keur Mousseu qui a permis de désenclaver certains villages qui, en période d'hivernage, étaient complètement coupés du monde. Dangote sponsorise également beaucoup d'événements culturels et sportifs comme le Festival de films des femmes d'Afrique, l'université de Thiès. Elle procède aussi régulièrement à des dons à des écoles, à des mosquées et à des églises. C'est dans ce sens qu'un Comité stratégique des communes a été mis en place et influence les activités de l'entreprise. Il regroupe des habitants des villages de Pout, Keur Moussa, Mont-Rolland et Diass. Cette instance statue sur les besoins de financement formulés par des projets locaux.

De son côté, la société IAMGOLD, dans le cadre de ses actions RSE, finance depuis 2015, le jardin maraîcher de Guéméjidé.. Ce geste s'inscrit dans le contexte de développement du projet de Mine d'or de Boto situé dans la région de Kédougou dans l'est du Sénégal où IAMGOLD Corporation opère en propriété exclusive. Les investissements communautaires que fait IAMGOLD consistent, avant tout à répondre, aux besoins exprimés par les communautés ou prévus par l'administration à leur profit.

Au Sénégal, faut-il le préciser, le secteur des mines contribue fortement dans l'économie nationale. Et comme l'a rappelé le président de la CMDS, Abdoul Aziz Sy, au cours de la onzième Assemblée plénière du Haut conseil du dialogue social (Hcds), tenue en décembre 2017, cette contribution dans le budget de l'Etat a avoisiné 120 milliards de francs Cfa en 2016, avec un chiffre d'affaires de 365 milliards de francs Cfa. Ce qui, a-t-il fait savoir, représente 36 % des exportations sénégalaises. Aussi, plus de 8.000 emplois ont-ils été répertoriés dans ce secteur en 2016.

Toutefois, il est nécessaire de passer du stade de mécénat et d'actions philanthropiques à celui d'une RSE faite d'actions pérennes durables et économiquement influentes. Il ne s'agit pas de se substituer à l'Etat dans sa mission régalienne, mais d'agir de manière structurante.

PARTICIPATION DE LA SGO AU SALON DE L'ECONOMIE VERTE

LA BONNE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE MAGNIFIÉE



La première édition du Salon de l'économie verte des Etats membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI), jumelée avec la septième édition du Salon international des énergies renouvelables et de l'environnement en Afrique, a été organisée du 26 au 29 octobre 2017 à Dakar sur le thème : « Vers l'économie verte : énergie renouvelables et développement durable ». En marge de l'exposition s'est tenu un colloque scientifique auquel les organisateurs ont invité SGO à faire une communication dans un panel intitulé : « Gestion environnementale des projets miniers pour un développement durable ».

Cet événement a permis à SGO de présenter les détails de son système de management environnemental aligné aux exigences de la norme ISO 14001 et de son programme social. Robert Ndong, Directeur adjoint du département Environnement, a représenté SGO à ce salon, et, y a prononcé une brillante allocution. Les activités de SGO relatives à la RSE ont suscité un grand intérêt de l'auditoire, comme en ont témoigné les nombreuses questions posées qui ont permis de rassurer le public par rapport à la bonne performance environnementale et sociétale de Sabodala Gold Operations. Dr Gora Niang, Coordonnateur du Comité Scientifique du Salon de l'économie verte des Etats membres de l'OCI s'est, de son côté, réjoui du déplacement des responsables de la SGO mais également d'avoir livré une communication de haute facture. « Le comité scientifique a été très impressionné par la qualité de votre présentation, qui a permis au public de prendre connaissance des actions sociales que vous menez au profit de la communauté. Le comité apprécie également la prise en compte des aspects environnementaux dans vos activités », a-t-il témoigné.



PRESENTATION DU RAPPORT RSE

SABADOLA GOLD OPERATIONS (SGO) DEPENSE 117 MILLIARDS AU SENEGAL EN 2016

La société Sabodala Gold Operations (SGO SA), filiale de Teranga Gold Corporation, a publié en octobre 2017 son sixième rapport de Responsabilité Sociétale d'entreprise (RSE) au Sénégal. Ce document présente la contribution de l'entreprise dans l'économie nationale. Sur un chiffre d'affaires de 150 milliards, la société soutient avoir investi les 117 milliards au Sénégal.

En 10 ans, 42,5 tonnes d'or ont été exploitées à Sabodala. Sans compter la réserve estimée à 74 tonnes. La révélation a été faite par le directeur général de la société minière, Sabodala Gold Operations (SGO SA), filiale de Teranga Gold Corporation, lors de la présentation du rapport RSE 2016 de l'entreprise.

Abdoul Aziz Sy s'est montré particulièrement satisfait des résultats obtenus. En effet, la société canadienne a pu exploiter 6,15 tonnes d'or en 2016, soit un bond de 19% comparé à l'année d'avant. À la même période, le prix de l'or s'est apprécié sur le marché. Il est passé de 1 161 dollars l'once à 1 234 dollars ; ce qui a permis à la société de réaliser un chiffre d'affaires de 150 milliards, avec un progrès de 20% par rapport à 2015. « Ceux qui étaient là l'année dernière m'ont vu me morfondre et me plaindre du fait que l'année 2015 a été médiocre pour nous. Mais 2016 a été nettement meilleure », a-t-il affirmé.

À l'en croire, sur les 150 milliards de chiffres d'affaires représentant 1,4% du Pib, les 117 milliards, soit 76%, ont été directement dépensés au Sénégal. Ce qui lui fait dire que même si la totalité de la production est exportée en Suisse pour y être raffinée, l'argent de l'or est bien resté au Sénégal.

Selon la directrice du contrôle et de la surveillance des opérations minières (DCSOM), Roseline Mbaye Carlos, une partie de cette somme a été encaissée par l'Etat grâce à la renégociation des accords qu'il avait demandée en 2013 et qui a permis d'obtenir une augmentation de sa part. Ainsi, sur les 117 milliards de francs Cfa, les 78 milliards ont servi à des approvisionnements locaux auprès des fournisseurs et prestataires, dont 558 millions achetés directement à Kédougou.

De même, 30 milliards de francs Cfa ont été versés directement à l'Etat en termes d'impôts, de redevances

(11,8 milliards), de taxes, de droits de douanes, etc. La masse salariale s'est élevée à 6 milliards. Mais il y a surtout la partie RSE avec 837 millions de francs destinés au financement de projets communautaires conçus avec et pour les populations des communes. Au plan environnemental, 10 000 arbres ont été plantés et les 46% de l'eau utilisée ont été recyclés. « C'est de l'eau pluviale. En réalité, on ne pompe pas sur la nappe phréatique, mais l'eau de surface », précise le Directeur général de Sgo.

Sur le plan social, la société revendique 10 milliards de francs Cfa d'investissements en équipements et infrastructures communautaires. Dans le domaine de la santé, Issa Dabo, présentateur du rapport, par ailleurs patron des Relations avec les communautés, soutient que la localité dispose maintenant de 4 postes de santé, alors qu'auparavant, c'était un seul poste pour 24.000 habitants. Dans le domaine de l'éducation, il affirme qu'il n'y a plus d'abris provisoires à Saraya, grâce à leur intervention. Le tout sans compter 50 forages, 20 moulins et des jardins maraîchers qui font travailler 900 femmes. La société affirme également que son personnel est composé à 93% de Sénégalais ; et que dans les 7 ans à venir, l'activité sera à 100% entre les mains des nationaux.

La Directrice du Contrôle et de la surveillance des opérations minières (DCSOM), a, pour sa part, magnifié la publication officielle du 6ème rapport RSE de SGO. Rosaline Mbaye Carlos de renseigner qu'«au-delà de ces revenus directs perçus par l'Etat, le gouvernement s'est attelé à mettre en place des mécanismes précis, d'abord dans les contrats signés avec les entreprises minières puis, dans le nouveau Code minier afin de permettre l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les zones minières».

Par ailleurs, la publication de ce document coïncide cette année avec les 10 ans des mines de Sabodala. Une occasion pour le directeur général de SGO de faire le bilan d'une exploitation ayant démarré en 2009. D'après Abdoul Aziz Sy, 1,5 million d'onces, soit 42,5 tonnes d'or, ont été exploitées depuis 10 ans. Et avec les nouvelles découvertes, la société est partie pour rester au moins plus de 10 ans encore au Sénégal. « Nos réserves qui étaient à 1 500 000 onces en 2007 atteignent maintenant 2 600 000 onces, soit 74 tonnes en 2016. Ce qui prolonge la durée de vie de la mine jusqu'en 2029 », se réjouit-il. Un repositionnement auquel vient s'ajouter une présence en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

IAMGOLD PROJET BOTO: LE JARDIN MARAÎCHER DE GUÉMÉDJIE, UN PROJET STRUCTURANT EN RSE



Un des projets phares en RSE réalisés en 2015 par IAMGOLD dans le secteur de Boto, commune de Medina Baffé, a été la construction et la mise en place d'un jardin maraîcher dans le village de Guémédjie, qui est le village le plus important dans le secteur. Ce projet présente la particularité d'avoir été réalisé alors que le projet de Boto est encore en phase d'exploration et a été conçu à la demande des organisations des femmes du village.

Le jardin couvre une superficie de 0,5 hectares. La somme totale investie par IAMGOLD de 2015 à nos jours s'élève à 20 973 466 FCFA. L'équipement du jardin consiste en une clôture, un forage d'eau équipé de pompe solaire, des panneaux solaires, et d'un système d'arrosage de goutte à goutte qui vient réduire la pénibilité des femmes, dans une zone où l'eau est une denrée rare en saison sèche.

Les bénéficiaires de cet investissement sont deux Groupements d'Intérêt Économique (GIE) : Benkhady et Bantamba. Ces GIE représentent des associations de femmes de 85 membres, principalement, des Djallonké et des Peuls.



GOMBO



AUBERGINE

Ce jardin maraîcher permet aux femmes et aux jeunes de Guémédjie, de produire des légumes (oignons, aubergine, gombos, etc) à l'année, dans un secteur marqué par une longue période sèche allant de novembre à juillet. Les produits du jardin offrent également aux populations locales une source importante de nutriments essentiels, notamment pour les jeunes enfants. A ce jour, l'écoulement des produits se fait sur le marché local. L'exploitation du jardin maraîcher constitue une activité intéressante, génératrice de revenus et une alternative à l'orpaillage artisanal, très pratiqué par les femmes et les jeunes.

IMGOLD continuera à accompagner ces femmes dans le cadre de son programme d'investissement communautaire, afin d'atteindre très bientôt l'autonomisation de la gestion par elles-mêmes. Une évaluation technique par des professionnels de IMG (Nasse et Raymond d'Essakane) et des experts indépendants (Jardin d'Afrique) a déjà été réalisée en 2017. Une formation sur les techniques de production et de commercialisation est prévue en 2018, afin d'améliorer la productivité, ainsi que la diversification des produits.



La RSE occupe une bonne place dans les interventions de la Sococim Industries à travers sa Fondation, et sous diverses formes. Sa politique de RSE se décline à travers le soutien à l'éducation, à la santé mais également dans les domaines culturel et sportif. Sococim a pris l'engagement, tous les ans, de prendre en charge soit la construction soit la réfection d'une école à Rufisque et une autre à Bargny.

Elle organise également chaque année la fête de l'Excellence qui célèbre les meilleurs élèves de ces deux localités qui reçoivent des bourses de la première à la dernière année, quelle que soit la filière qu'ils suivent à l'université, à la seule condition de ne pas redoubler.

La société a récemment offert une ambulance médicalisée d'un coût de 30 millions de francs Cfa à l'hôpital Youssou Mbargane. Sans compter les nombreuses actions de bienfaisance envers les populations.

Au cœur de Rufisque, il y a le complexe culturel Maurice Guèye qui abrite une bibliothèque de plus de 30.000

LA RSE, UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE DE L'ENTREPRISE À TRAVERS SA FONDATION

En droite ligne de sa politique de Responsabilité sociale des entreprises (RSE), la Sococim Industries a toujours, par le truchement de la Fondation Sococim, réagit positivement aux préoccupations des populations dans ce domaine. La RSE reste un des crédos de la cimenterie.

ouvrages, des terrains d'entraînement mis à la disposition des jeunes. Plus de 75 % des employés de la société sont originaires de Rufisque et de Bargny. Egalement, à Rufisque et à Bargny, de petites entreprises sous-traitent avec l'usine, c'est plus de 3 milliards de Fcfa. Chaque année, l'entreprise injecte aussi dans l'économie sénégalaise plus de 50 milliards de francs Cfa de dépenses.

Quasiment, toutes les activités, en dehors de l'usine, toutes les carrières sont sous-traitées.

C'est des milliers d'emplois pour des sociétés sénégalaises qui exploitent et qui transportent les matériaux, et qui ont obligation de respecter toutes leurs charges sociales envers l'Ipres, la Caisse de sécurité sociale, donc nous les tirons vers le haut. Tous les ans ces entreprises récupèrent des chiffres d'affaires importants.

Chaque année, la politique de RSE revient à l'entreprise plus de 500 millions de francs Cfa. Tout cela pour dire que les interventions de ces sociétés minières dans le cadre de la RSE ont un réel impact socioéconomique sur la zone.



CONSTRUCTION D'UN PONT DE DESENCLAVEMENT PAR DANGOTE

L'ESPOIR RENAÎT CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE RURALE DE KEUR MOUSSEU

Le désenclavement de sept villages, dont six de la commune de Keur Mousseu et un de Mont-Rolland, est devenu effectif grâce à Dangote Cement Sénégal qui a financé la construction d'un pont, d'une valeur de 25 millions de francs Cfa, qui relie ces localités.

L'ouvrage, dénommé « Pont de la solidarité » et financé à hauteur de 25 millions de francs Cfa par la société Dangoté, a été inauguré en fin décembre 2016, en présence des autorités administratives et locales, des bénéficiaires, d'une forte délégation de la cimenterie. Les chefs de villages (Ndeeye, Ngomène, Niakhite, Seune sérère, Seune Wolof, Galane et Floume), les maires Momar Ciss de Keur Mousseu et Yves Lamine Ciss de Mont-Rolland, l'adjointe au maire de Pout, ainsi que le sous-préfet, Mactar Mbengue, ont reconnu l'impact social avéré de l'ouvrage qui va désormais contribuer au désenclavement de ces localités qui abritent près de 6 000 habitants. Lesquelles ont maintenant accès direct à la route principale de Pout.

Avec la réalisation d'une telle infrastructure, c'est une vieille doléance des populations qui a été satisfaite. Celles-ci avaient du mal à se déplacer pendant l'hivernage encore moins à rejoindre la piste qui mène à Pout pour rallier la route nationale. El Hadji Mor Kébé, chef de village de Ngomene, a indiqué qu'en période hivernale, ils étaient toujours bloqués à cause de l'eau qui envahissait la vallée qui traverse la forêt de Yogadiack,

et que les villageois étaient contraints de traverser en empruntant des pirogues ». Plusieurs années se sont écoulées et aucune infrastructure digne de ce nom ne permettait de relier les villages à la route nationale. Même si une passerelle de fortune a été érigée, elle est impraticable durant la saison des pluies car tellement étroite qu'elle ne permet pas à une charrette encore moins à un véhicule de passer. Des témoignages poignants de conducteurs de charrettes tombés sur les lieux avec leurs chargements et de véhicules embourbés donnent une idée claire des difficultés d'accès que les populations rencontraient dans cette zone du Diender.

Aujourd'hui, grâce à la société Dangoté de Pout, une nouvelle page s'ouvre avec ce pont de la solidarité de 2,5 mètres de hauteur, 13,5 mètres de longueur et 4 mètres de largeur. Une infrastructure suffisamment apte à résister et qui correspond parfaitement aux normes d'évacuations en cas d'urgence de malades ou des femmes enceintes. Les responsables de la société se sont engagés à poursuivre ces actions d'envergure au grand bonheur des populations de la zone.

LOGISTIQUE MINIÈRE



Daouda Dioum
Manager chargé des mines,
Oil et Gaz et Projets
à Bolloré Sénégal



BOLLORE SENEGAL

UNE RÉFÉRENCE DANS LA CHAÎNE LOGISTIQUE INTÉGRÉE EN AFRIQUE

Dans la chaîne logistique minière, la société Bolloré Sénégal est une référence en Afrique avec notamment son réseau dense. Bolloré Transport & Logistics est le premier réseau de logistique intégrée dans le continent.

La société Bolloré Sénégal n'a rien à envier à certaines multinationales dans la chaîne de logistique minière. Daouda DIOUME, Project Manager chargé des mines, Oil et Gaz et Grands Projets à Bolloré Sénégal soutient que sa structure est aujourd'hui la première entreprise de logistique intégrée avec une flotte assez importante de véhicules, d'engins (grues, fourchettes) et d'équipements qui lui permettent de répondre à la demande des sociétés minières. « Nous avons la possibilité de faire du « door to door », d'organiser la logistique de toute une mine du début des installations jusqu'à la phase de production », assure-t-il. En terme logistique, Bolloré Africa Logistics, aujourd'hui Bolloré Transports & Logistics, dispose d'un bon réseau surtout en Afrique et même à travers le monde. Elle a des représentants dans des grands pays miniers tels que l'Australie où elle dispose d'une filiale dénommée « ANTRAK ».

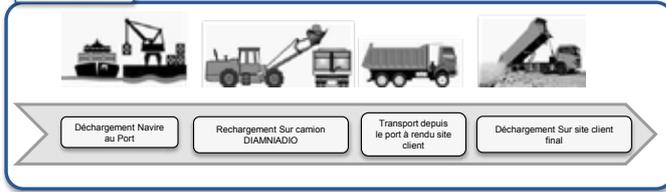
Pour bonne déclinaison de la stratégie logique, M. DIOUME précise qu'il commence d'abord par l'acquisition de nouveaux clients, avant l'étude des routes. « Nous effectuons une road survey qui consiste à effectuer le parcours suivant l'itinéraire depuis le port au site minier pour voir l'état des routes mais également voir les difficultés que peut avoir cette route et trouver des solutions adaptées », souligne Daouda DIOUME selon qui « la logistique minière est complexe » et part de petits jusqu'aux plus gros colis pour l'installation des mines.

Pendant la phase d'exploitation, elle va des équipements et autres pièces de rechange mais aussi de la chaux, du cyanure, (qui est un produit très dangereux), des boulets mais également aux explosifs qui sont souvent utilisés dans les mines. Pour le manager en charge des mines, Oil et Gaz et des Projets à Bolloré Sénégal, cette chaîne

Chaîne Logistique

❖ Processus de Livraison suivant SOP

Cas 1 : Import



Cas 2 : Export



NB: La schématisation ne reflète que l'aspect logistique de la chaîne. Ce mouvement ne peut avoir lieu sans qu'au préalable les formalités liées aux transit ne sont pas complètement effectuées sous peine de sanction des autorités douanières et autres autorités impliquées dans le transport des colis. Le transport des colis lourds et hors gabarit ainsi que les produits dangereux (cyanure, explosif, nitrate...) est assujéti à une autorisation préalable avant même l'arrivée du navire.



exige un certain nombre de coordination, avec des spécifications techniques bien maîtrisées par Bolloré Sénégal. Pour le transport de cyanure, dit-il, « nous sommes habitués à le faire car nous avons le certificat dénommé « ICMI » qui nous en autorise le transport en toute sécurité selon les normes internationales préétablies. Toutefois, souligne-t-il, la manutention est effectuée par le terminal à conteneur de Dakar (DP WORLD) avec toute l'attention requise eu égard au caractère dangereux de certains produits qui arrivent souvent en conteneurs. « Avant de les transporter, il faut des autorisations et c'est là où se joue toute la subtilité de ce métier. C'est la même chose pour les explosifs qui du fait de leur dangerosité, ne sont transportés que sur une autorisation spécifique des autorités », explique-t-il.

ENTRAVE A L'ACHEMINEMENT

Grâce à son réseau, Bolloré Sénégal a même procédé à l'installation et la mise en place de toute la mine de la Société Mako Exploration Company (Mec SA), implantée au Sénégal depuis 3 ans, à travers son entité australienne « ANTRAK ». Elle a réalisé la centrale électrique de cette société non sans rencontrer des soucis dans le transport de certains engins du fait de la hauteur des passerelles entravant leur acheminement. Qui dit logistique dit levage, dit-il. « Au port, quand un navire arrive avec des colis hors gabarits (encombrants pas forcément lourds) qu'il faut manutentionner avec beaucoup de minutie, cela demande une certaine expérience. Nous avons une vingtaine de grues d'une capacité de 40 à 200 tonnes, des fourchettes de 3 à 36 tonnes pour la manutention à bord de navires mais aussi à quai et pour la mise sur camion », assure-t-il. Ce matériel de levage est souvent utilisé sur les sites miniers également pour la manutention et la logistique.

Sur l'état des routes, M. DIOUME précise que les sites miniers, situés au sud-est du pays sont difficiles d'accès.

« L'état des routes a été jusqu'ici un problème mais heureusement l'Etat est en train d'y remédier », apprécie-t-il, notamment sur les axes Dakar-Bamako (Dakar-Tamba) Tamba Kidira et Fatick-Kaolack. Toutefois, poursuit-il, l'accès aux sites miniers reste très difficile surtout en période hivernale. Ce qui explique, souligne-t-il, que certaines sociétés font des « road survey » pour analyser l'état des routes afin de voir les équipements adaptés pour le transport des colis. Pour les colis lourds, la société utilise des remorques hydrauliques. Aujourd'hui, à son avis, Bolloré Sénégal est capable de transporter n'importe quel colis peu importe la destination. Daouda DIOUME garde espoir que les nouveaux axes en cours de construction ou de réhabilitation faciliteront le trafic et permettront de désengorger Dakar.

10 MILLIARDS DE FRANCS CFA DE CHIFFRES D'AFFAIRES PAR AN

Bolloré réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 10 milliards de francs CFA. La société logistique Bolloré emploie 720 agents dont la majorité sont Sénégalais et plus de 1 000 non contractuels. Elle dispose d'une centaine de camions, d'une trentaine de fourchettes, d'une vingtaine de grues de 40 à 200 tonnes. Avec trois bureaux au Sénégal à Dakar, Kaolack et Kédougou. Avec le Port du futur, Bolloré Sénégal est indissociable de l'activité portuaire. « La force de Bolloré ce n'est pas sa position politique mais plutôt la position des hommes qui y travaillent », a indiqué Daouda DIOUME. A cela s'ajoute, signale-t-il, « la faculté de prendre en compte les réalités de chacun de nos clients avec une approche personnalisée et professionnelle. Suivant les besoins du client nous proposons la solution la mieux adaptée ». Au rang des contraintes, figurent l'état des routes et la congestion portuaire entre autre qui aujourd'hui a un impact considérable sur le trafic.

ACTUALITÉS



11^{EME} ASSEMBLEE PLENIERE DU HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL (HCDS)

Plaidoyer pour une révision de la Convention collective des industries extractives

Le Haut conseil du dialogue social (HcDs) présidé par Mme Innocence Ntap Ndiaye a consacré sa onzième Assemblée plénière au secteur extractif dont le thème est : « Le dialogue social, un outil de rénovation des relations professionnelles et d'accroissement de l'impact socio-économique du secteur minier ».

Cette rencontre, tenue du 18 au 21 décembre 2017, est conjointement organisée avec la Chambre des Mines du Sénégal, en collaboration avec des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions

(MTDSOPRI), l'Equipe d'Appui technique au Travail Décent, Bureau Pays Dakar, les syndicats du secteur des Industries extractives affiliés au niveau des centrales syndicales de travailleurs les plus représentatives et Women in Mining (WIM).

Une occasion saisie par le ministre des Mines et de la Géologie, Mme Aissatou Sophie Gladima, de lancer un appel pour une révision de la Convention collective des industries extractives et de la prospection minière dans le but de corriger toutes les lacunes qu'elle comporte.

GESTION DES REVENUS DES HYDROCARBURES

Une Loi d'orientation annoncée

Le Cos-Pétrogaz a reçu instruction du chef de l'Etat de préparer une Loi d'orientation la gestion des revenus provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz. Cette annonce a été faite par le Premier Ministre lors de l'atelier de dissémination des résultats des rapports de conciliation pour les années fiscales 2015 et 2016.

«De manière globale, le Chef de l'Etat a indiqué la répartition selon le schéma suivant: une part pour les générations futures gérée par le Fond souverain d'investissements stratégiques (Fonsis), une part pour les investissements publics et le budget et une part pour le fonctionnement», a détaillé Mouhammad Boun Abdallah Dionne. Tout cela traduit, selon lui, la volonté du Président de la République «d'assurer en toute transparence et responsabilité une gestion rigoureuse, inclusive et durable de nos ressources minières, pétrolières et gazières, mais aussi leur répartition équitable en ce qui concerne le gaz et le pétrole entre les générations actuelles et futures».

ROLE DES GEOSCIENCES DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE



La géoscience est une discipline méconnue par le commun des Sénégalais. Alors que son apport pour le développement économique et social d'un pays est incalculable.

C'est tout le sens de l'appel du ministre des Mines et de la Géologie, Mme Aissatou Sophie Gladima, à la sensibilisation des populations sur les avantages de cette science, au cours d'un dîner-débat organisé le 29 Décembre 2017 au King Fahd Palace par la section sénégalaise de l'Association africaine des femmes en géosciences (Aafg/Aawg) et la société géologie du Sénégal (Sgs), filiale de la Geological society of Africa (Gsas)

Le ministre des Mines et de la Géologie prône la sensibilisation des populations



sur le thème : « Apport des géosciences dans la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (Pse) ».

Placée sous le haut patronage du Président de la République, Macky Sall, cette journée a été une occasion de retrouvailles et d'échanges d'expériences entre membres d'une famille à savoir, le Conseiller spécial du chef de l'Etat, Boubacar Mbodj, du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur, Mamadou Diop, du Président de la Chambre des mines du Sénégal, Abdoul Aziz Sy, du Directeur général de Géomin SA, Moussa Sylla, du Président de l'association des géologues du Sénégal (AGS), Ibra Seck et de plusieurs membres d'associations et de sociétés minières.



GCO DOTE LA COMMUNE DE MBORO D'UN CENTRE COMMERCIAL D'UN COÛT DE 56,5 MILLIONS FRANCS CFA



Le Directeur général de la Grande Côte Opérations (GCO), Jozsef Patarica a procédé, en début décembre 2017, à l'inauguration officielle d'un marché au profit des populations de la commune de Mboro dans le département de Tivaouane.

Le centre commercial, financé entièrement par la Grande Côte Opérations (GCO) à hauteur de 56,6 millions de francs CFA, comprend 29 cantines, un marché aux poissons et des toilettes. La cérémonie inaugurale s'est tenue en présence de l'équipe de direction de GCO, les autorités administratives locales et municipales (Sous-préfet et Maire de la commune) ainsi que les opérateurs économiques réunis autour de l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS). Il a également été noté une forte mobilisation des populations de Mboro.

La construction de ce joyau s'intègre parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre du programme social minier (PSM) de GCO pour le compte de l'année de 2017, en appui à sa politique RSE. La réalisation de ce centre commercial contribuera au renforcement de l'économie locale et des activités commerciales porteuses de croissance pour l'émergence de la commune de Mboro et des environs. Le Directeur général de GCO, Jozsef Patarica, a indiqué que cet investissement témoigne de l'intérêt que la société GCO porte aux populations de la commune de Mboro et des localités environnantes. « Dans le cadre de notre programme social minier, nous essayons d'apporter des solutions aux besoins des populations, une manière également d'appuyer l'État qui devait réaliser ces infrastructures », a-t-il indiqué.



Cette infrastructure vient s'ajouter aux nombreuses réalisations à l'actif de la société dans les domaines de l'éducation, de la santé, etc., dans les communes de Mboro, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye, Méouane, Mékhé, etc. A cela s'ajoute, selon lui, l'accompagnement permanent des jeunes avec la mise en œuvre de formations qualifiantes et des femmes regroupées en GIE, financés par GCO, pour promouvoir l'auto-emploi et les activités génératrices de revenus, source de croissance économique. « L'entreprise minière a également formé des GIE pour les aider à mieux s'organiser dans leurs activités respectives », a ajouté Jozsef Patarica. Il a promis que « la GCO va continuer à investir dans les projets d'intérêt général pour améliorer les conditions de vie des populations ».

Pour sa part, le Sous-préfet, Richard Birame Faye a salué cet élan de générosité de GCO qui traduit le respect de son engagement à accompagner le développement des populations locales impactées par ses activités. Il a également encouragé GCO à continuer de renforcer son partenariat inclusif et gagnant-gagnant noué avec les communautés hôtes, dans le but d'aider les populations à travailler et vivre mieux. Par ailleurs, il a invité les populations à prier davantage pour le succès du projet de GCO.

Le maire de la commune de Mboro, Moussa Ndiaye, a pour sa part magnifié « le partenariat fructueux entre la GCO et la commune de Mboro », qui s'est traduit par la réalisation de ce marché qui sera, selon lui, « le centre de gravité commerciale de la zone des Niayes ». Il a rappelé que celui-ci était logé dans un hangar qui était dans « un état de délabrement tel que les vendeurs l'avaient déserté et occupaient la voie publique ». C'est pour cette raison, a-t-il expliqué, que la municipalité n'a pas hésité à saisir cette opportunité offerte par la GCO dans le cadre de la RSE pour concevoir ce précieux outil.

A l'issue de la cérémonie, les populations ont remis des cadeaux au Directeur général de la GCO et à Daour Dieng, Directeur Environnement et Communautés et aussi maître d'œuvre de ce projet en guise de reconnaissance. Une reconnaissance à l'entreprise pour ses multiples efforts de soutien à leur endroit. Ceci conforte à bien des égards son statut d'entreprise responsable et citoyenne, à l'écoute et au service de ses parties prenantes.




SMITH & KRAFFT
since 1933

Partner of the DB Schenker Network



« Ecoute & disponibilité
pour vos solutions logistiques »





LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES MINES DU SÉNÉGAL

EDITION : APSCONSULTING - Contact : 77 490 06 56 / 76 889 17 65